

Vérification de conformité

L'ANTIGLISSOIR

Le terme de glissoir est souvent employé par de nombreux professionnels pour définir la pièce de peausserie de la doublure de l'arrière d'une chaussure. Pourtant il existe une différence entre le glissoir et l'antiglissoir.

Définition

Antiglissoir : découpe de doublure retournée côté chair, placée à l'arrière du talon pour mieux retenir le pied dans la chaussure.

Glissoir : découpe de doublure côté fleur, placée à l'arrière du talon pour faciliter l'introduction du pied dans la chaussure.

L'antiglissoir retient le talon dans l'emboîtement. Il est utilisé généralement pour les chaussures basses qui n'offrent aucun système de serrage sur le cou-de-pied : escarpins, ballerines et mocassins, etc.

Actuellement, on remarque que sur des modèles de série, cette pièce de peausserie est remplacée par des produits de substitution dont la nature est cartonneuse et rugueuse.

Les antiglissoirs en peausserie s'adaptent à la forme du talon sous l'effet de la chaleur.

Les antiglissoirs en matière synthétique ne s'adaptent pas à la forme du talon.

**Les modèles de série ne sont pas toujours conformes aux modèles d'exposition.
Une vérification à la livraison de la marchandise est conseillée.**



AlainMadec.com

